## BULLETIN D'INSCRIPTION 2018 – 2019

### www.skiclublaval.fr

L'adhésion au club avec l'affiliation à la Fédération Française de Ski (FFS) est obligatoire pour participer aux activités du club. En effet La législation fédérale n'autorise pas nos moniteurs à dispenser leur enseignement à des skieurs qui ne sont pas adhérents de la FFS. L'ensemble des conditions générales et particulières des licences et assurances de la F.F.S. sont consultables sur internet ou au siège du	iarantie "Carte Neige" de la FFS	RC	Primo	Médium
club.	Responsabilité civile	*	*	*
Défense et recours	Défense et recours		*	*
L'adhésion R.C. n'est qu'une Responsabilité Civile. Si vos assurances personnelles ne couyrent pas les dommages liés à la pratique du ski, nous pouvons vous proposer une assurance complémentaire. N'hésitez pas à nous questionner. Nous vous conseillons de vérifier auprès de votre assureur votre couverture	Frais de secours de recherche et de 1ier transport		*	*
	Frais de transport sanitaire		*	*
sur une activité ski alpin.	Remboursement forfait et cours de ski			*
sur une dedivite six dipin.	Perte et vol du forfait saison			*
La personne inscrite sur ce bulletin déclare ne pas avoir de contre-indication médicale à	Bris de ski			*
·	Frais de soin			*
la pratique du ski.	Assistance / rapatriement			*

Participant	Adhésion et assurance	Arrhes	Niveau ski
Nom : Prénom: Date de naissance : Adresse:	Adulte  R.C	Val Th.:	Non skieur   Débutant   Initié   Confirmé
Tél portable :  Tél fixe :			
E-mail:	Chèque N°1	Chèque N°2	
Confirmez votre adresse mail:	Remplir un bul	•	

### L'inscription est validée par le club

à la réception de 2 chèques:

N°1: L'adhésion FFS avec l'assurance (RC au minimum) N°2: Les Arrhes.

Votre date de naissance et une adresse e-mail sont indispensables pour l'établissement de votre licence (1 année.)

# Le Ski Club Lavallois pourrait être amené à supprimer un voyage en cas de force majeure ou par manque de participants.

Le port du casque est obligatoire pour les enfants de moins de 15 ans et conseillé pour tout le monde.

#### **Annulation:**

- Un mois avant le départ: remboursement de 50% des arrhes.
- 4 semaines à 1 semaine avant le départ: les arrhes nous sont acquises, le solde est retourné.
- Moins d'une semaine avant le départ: remboursement de 50% du montant global du séjour.

Lorsque le Ski Club peut compléter les séjours tels que le nombre des participants nous assure un équilibre financier, nous remboursons les règlements avec une retenue de 35 € sur le prix de l'activité annulée. La "carte neige" n'est pas remboursable.

## Après avoir pris connaissance de toutes les conditions indiquées, j'ai rempli ce bulletin pour le séjour :

Date: du	au
Lieu:	
Fait à	I ۵۰





Signature:



